

NANTES, le 24 février 2012

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**  
84 SE/EV

Madame, Monsieur le Délégué Syndical,

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions posées pour la réunion des **Délégués du Personnel du 17 février 2012**.

**55 - Amélioration du quotidien**

SUD vous demande d'installer une pendule dans la salle de repos du bête, ainsi qu'un frigo dans la cuisine, celui-ci à montrer ses limites et il est beaucoup trop petit.

De plus, est-il possible d'installer également au bête, un « vestiaire penderie ». Il n'en existe qu'un seul et c'est insuffisant.

**94 – Salle de repos le Bête :**

La CFDT vous demande si il serait possible d'avoir une horloge dans la salle de repos du bête ?

- **Nous n'installerons pas d'autre pendule au Bête puisqu'il y en a déjà une dans la salle de prise de service. Celle-ci est branchée sur l'horloge centrale et donne l'horaire du réseau. Il n'est pas possible de mettre ce type d'horloge dans toutes les salles sachant que cela entraînerait des travaux importants. Une simple horloge ne serait pas aussi fiable (pile à vérifier) d'où un risque que nous ne voulons pas prendre.**
- **Le frigo est en commande et sera livré début Mars.**

**Nous allons regarder si nous avons la place nécessaire pour mettre une penderie supplémentaire.**

**56 - Les assureurs**

Nous apprenons que certains assureurs roulent sur « tan-air ». SUD vous demande si cela fait partie de leur fonction ? Ils n'ont pas eu la formation pour. Et dans ce cas, pourquoi ne pas les faire rouler sur proxi ?

De plus, ces conducteurs n'ont pas les tickets adéquats.

**Le problème est posé et nous réfléchissons actuellement à cette problématique pour pallier les problèmes d'exploitation sur la navette aéroport.**

**57 - Station de lavage à Dalby**

Il existe sur la station de lavage de Dalby une nouvelle signalisation lumineuse en contradiction avec les règles d'exploitation. En effet, lorsque celle-ci est allumée : on ne franchit pas, et lorsqu'elle est éteinte : on passe. Afin de ne pas s'emmêler les pinceaux SUD vous demande de mettre la signalisation en corrélation avec ce que les conducteurs ont appris.

**Nous allons ramener les 3 autres feux (« actif », « inactif », « défaut »), à l'entrée de la station de lavage.**

### **58 - Panneaux Syndicaux**

SUD a constaté qu'aucune amélioration au niveau de l'affichage syndicale n'avait été faite à l'UTR. De plus nous constatons qu'à « greneraie », « cardo », il n'y a pas la place pour tous les syndicats. L'information auprès des salariés doit être équitable. SUD vous demande d'y remédier.

**Des travaux d'amélioration sont programmés à l'UTR. A cette occasion, nous ferons un point sur les panneaux d'affichage.**

**Concernant, Greneraie et Cardo, nous n'avons jamais mis de tableaux syndicaux dans ces lieux.**

### **59 - Radio numérique**

Est-il vrai que le PCC peut à n'importe quel moment –et sans que le conducteur le sache- écouter les conversations dans le bus ?

**Avec l'environnement "kit mains libres" et "full duplex" (les 2 interlocuteurs parlent sans alternat), le PCC peut écouter à n'importe quel moment les conversations dans le bus : dans ce cas, à chaque appel du PCC, voici le comportement du poste radio embarqué :**

- émission d'un bip,

- affichage sur l'écran du poste radio : des libellés "Appel" et "Appel individuel" ainsi que d'un symbole graphique représentant un téléphone.

**Le conducteur sera donc averti dès que la liaison PCC / bus sera établie.**

**Ceci est rappelé dans le guide d'utilisation du nouveau poste "Radio numérique", dont la 2<sup>ème</sup> version est en cours de diffusion auprès des conducteurs.**

### **60 - Poussettes dans les bus**

Pendant notre formation, on nous apprend qu'il faut que l'enfant soit dans la poussette et non dans les bras d'un adulte. Sauf qu'une autre version vient de sortir : il ne faut rien dire. Quelle version est la bonne et surtout en cas d'accident, SUD vous demande de prendre la responsabilité des conséquences.

**Il faut se référer au règlement intérieur qui est conforme à la formation « poussette dépliée ».**

### **61 - WC commerce**

Le chauffage est régulièrement éteint, SUD vous demande de laisser le radiateur fonctionner dans ce lieu.

**Nous sommes d'accord, le chauffage doit rester allumé pendant l'hiver.**

### **62 - Incivilités ligne 59**

Les conducteurs subissent de plus en plus les incivilités des enfants à l'arrêt « Prud'hommes », la parade de la maîtrise et de dire que les conducteurs ne sont pas « assez si... », trop « comme ça... » Ce qui est nettement plus facile que d'attaquer le problème de fond. SUD vous demande une présence régulière à la sortie de cette école.

**Des sorties de collègue ont été faites sur ce secteur. Nous allons réitérer la présence sur la ligne régulière.**

### **63 - Tickets internet**

SUD vous demande de laisser tomber cette idée pour plusieurs raisons :

- tout le monde n'a pas d'accès internet

- ceux qui ont un accès internet, n'ont pas forcément envie d'utiliser leur carte bancaire via le net

-que fait-on de notre monnaie ? Si les conducteurs n'achètent pas auprès des responsables dans les dépôts c'est bien parce qu'il faut écouler notre monnaie

-encore une fois, le conducteur doit par ses propres moyens s'approvisionner

-en cas de perte de courrier de la poste, pour l'envoi des tickets, comment cela se passerait-il ?

Bref, nous rejetons cette idée, nous voulons des distributeurs dans les dépôts !

**Nous proposerons la vente des tickets par Internet pour ceux qui le souhaitent. Ce n'est pas une obligation.**

### **64 - Vitres anti agression**

Où sont les bus munis de ces vitres ? De vraies Arlésiennes, tout le monde en parle, personne ne les voit. Cette demande faisait partie des revendications salariales, encore une fois, SUD constate que la Direction fait semblant d'ignorer cette demande et laisse courir la situation une fois de plus. Qu'attendez-vous des conducteurs avec un tel mépris ?

**Des difficultés d'approvisionnement et de montage des équipements ont fait prendre du retard à l'expérimentation.**

**Le 20 février, 4 bus seront équipés : 1 à Trentemoult, 2 à St Herblain, 1 au Bêle. Une information d'utilisation est affichée dans le véhicule. Nous en aurons 6 de plus en septembre. Nous avons déjà des retours sur Resonance.**

#### **65 - Lunettes WC**

A la question 186 de mars 2011, la direction avait répondu qu'elle regarderait auprès du prestataire pour uniformiser l'équipement des WC, en protège-lunette. Un an après, SUD vous demande où en êtes-vous avec les prestataires.

**Cette demande a été formulée auprès de notre prestataire, nous allons vérifier que cette prestation est bien réalisée.**

#### **66 - Limite d'arrêt en station**

A la question 178 de mars 2011, la direction devait faire un point sur les traits, un an après SUD constate que cela n'est toujours pas fait, notamment Médiathèque.

**Nous sommes en étude pour positionner un autre produit.**

**Les conditions météo défavorables de ces dernières semaines nous ont obligés à suspendre la phase d'essai de ce nouveau procédé de marquage qui pourrait être plus pérenne que l'existant. Les premiers essais réalisés fin 2011 sur Bouffay étant infructueux, nous allons pouvoir poursuivre les essais prochainement.**

**Après validation du procédé retenu, la campagne de marquage sur l'ensemble du réseau sera lancée.**

**Objectif visé : Campagne globale de marquage terminée aux alentours de mi avril.**

#### **67 - Changement de service**

Certains conducteurs de Dalby –qui ont un roulement- sont d'accord pour que de temps en temps ils soient sur un service tramway plutôt que bus, afin de faciliter le travail de la gestion.

Par contre, pour ne pas commettre d'impair, SUD vous demande de les prévenir par téléphone car ils ne se connectent pas forcément sur resonance tous les jours étant donné qu'ils ont un roulement.

**Nous apprécions la souplesse des conducteurs et normalement nous informons les conducteurs en amont. Il y a peut être eu un loupé !**

#### **68 /Journées techniques TW :**

La CFTC vous demande si les assureurs bénéficient de JTT sur les 3 lignes chaque année ?

**Tous les 18 mois glissants, les assureurs bénéficient de 3 JTT (une sur chaque ligne concernée).**

#### **69 / Miroir place Mangin :**

La CFTC vous demande de poser un miroir sur le poteau LAC numéro 2065 qui est positionné en direction du pont, afin de permettre au conducteur de la rame venant de Pirmil de voir si les voitures s'arrêtent correctement. En effet lorsque le TR passe à la verticale et que le feu tricolore vient juste de passer au rouge, le conducteur arrivant de la voie 1 n'a aucune visibilité même en se retournant.

**Ce n'est pas prévu, mais nous allons y réfléchir.**

#### **70 /Partage des Bus:**

La CFTC vous demande ce qu'il advient de la réflexion sur le partage des bus par dépôt ? La ligne chronobus C1 verra t-elle ses bus partagés entre St Herblain et le Bêle ? Ou se feront les relèves conducteurs ?

**L'étude est en cours.**

#### **71 /Circulation avenue de la baraudière lignes 59 et 80:**

Le croisement de véhicules devient impossible dans cette avenue. Entre les travaux et les stationnements illicites, la conduite à double sens devient un défi. La CFTC vous demande la possibilité de réglementer le stationnement à cet endroit au moins pendant la durée des travaux.

**Effectivement, nous avons eu à subir ces derniers jours des travaux pour une fuite de gaz. Comme toujours dans ces conditions Nantes Métropole intervient en urgence et les dispositions de circulation peuvent paraître succinctes. Pour ce qui est du stationnement illicite, nous prendrons rendez-vous avec Nantes Métropole et les Responsables de Lignes pour constater les problèmes et orienter nos demandes.**

#### **72 /Bourg d'Orvault ligne 80 et spéciaux:**

A l'entrée du Bourg d'Orvault en direction du Cardo un panneau interdit l'accès aux véhicules de plus de 11 tonnes. Le code de la route n'autorise donc pas les bus à emprunter cette voie. La CFTC vous demande de remédier à ce problème.

**Nous avons déjà été sollicités pour ce sujet ainsi qu'à d'autres endroits de l'agglomération. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter car la mairie a pris un arrêté de circulation permanent qui autorise le passage des TC.**

#### **73 /Dépôt et prise de voyageurs :**

La CFTC vous demande quelle est la réglementation pour la prise et la dépose des voyageurs en dehors des arrêts délimités par les zébras ? Qui est responsable en cas d'incident ? Cette question fait suite à l'affichage au Bêle d'une note de service qui fait référence à la possibilité de déposer ou prendre des clients en dehors des arrêts.

**Le zébra est une information sur le positionnement du bus. Le poteau ou l'aubette est le repère commercial.**

**De façon exceptionnelle, et à l'appréciation du conducteur, il est possible de descendre un client entre 2 arrêts. La responsabilité engagée reste celle de l'employeur.**

#### **74/ Résonance :**

La CFTC vous demande pourquoi certaines journées, il est impossible de connaître les détails des services qui nous sont octroyés ?

**Il s'agit d'un bug informatique.**

**Il nous faut plus d'informations pour cibler le problème. Aussi, il est important de transmettre chaque incident aux RCS pour que celui-ci soit mieux identifié.**

#### **75 /Sièges bus GX 427 :**

Des collègues se plaignent de l'assise des sièges a bord des GX 427 (ligne 25).En effet une barre de renfort se trouvant au centre de l'assise est difficilement supportable et provoque des douleurs. Les vacations sur cette ligne étant assez longues (entre 4h et 4h30), la CFTC vous demande de remédier à ce désagrément.

**Ce sont des sièges d'un nouveau modèle qui intègrent le capteur de présence. Ces sièges sont utilisés dans tous les véhicules routiers pour l'alerte "ceinture de sécurité".**

**Sur les bus urbains dépourvus de ceinture, ils sont utilisés pour l'alerte "oubli de frein de parc". Nous ne pouvons pas modifier la conception du siège, ni renoncer à la sécurité. Il faut signaler les numéros des véhicules concernés car il s'agit peut-être d'un tassement de la mousse du fauteuil.**

#### **76 /Services ACIC et AAP:**

La CFTC vous demande dans le cadre de la réduction de la pénibilité de modifier les horaires du service SC 611 actuellement 6H – 13H55 en 6H05 – 14H. Cela permettrait à bon nombre de nos collègues d'arriver avec le tramway qui fait son départ de commerce à 6H et non pas celui de 5h45.Nous vous assurons que ce petit quart d'heure gagné cumulé sur une semaine n'est pas négligeable. Idem pour le service SP 410 des AAP 5h30-13h25.

**La demande a été prise en considération, nous regardons.**

#### **77 / Parkings dépôts :**

La CFTC vous demande si vous allez anticiper l'augmentation des places de parkings du personnel dans les dépôts ? Ceci en vue de l'énorme recrutement lié à l'exploitation des lignes chronobus entre autres.

**Nous sommes en cours d'étude.**

#### **78 / Conducteurs de nuit :**

La CFTC vous demande ou en est la réflexion de réserver des places de stationnement pour les conducteurs de nuit du Bêle ?

**Nous sommes en cours d'étude.**

### **79 / Neige et verglas :**

Lorsqu'un arrêté préfectoral interdit le ramassage scolaire dans l'agglomération, la CFTC vous demande s'il est normal que la Sémitan fasse circuler ses renforts scolaires (spéciaux).

**Ce n'est pas la même chose.**

**L'arrêté ne concernait pas l'agglomération entière. La circulation était possible dans Nantes.**

### **80 / utilisation du combiné TW :**

Lorsqu'un conducteur converse avec le PCC à l'aide du combiné, et qu'un accident se produit, l'agent est-il tenu pour responsable ?

Si oui, la CFTC demande l'accélération du programme « kit main libre » prévu seulement dans 1 an.

Sinon changez le mode opératoire d'utilisation de la phonie avec appel en station et attente de la réponse pour repartir.

**La législation relative au permis de conduire ne s'applique sur le Tramway. Toutefois, nous invitons le conducteur à converser avec le PCC à l'aide du combiné plutôt à l'arrêt.**

**Le déploiement de la nouvelle radio numérique avec "kit main libre" sur le parc bus est en cours : la moitié du parc bus est équipée à ce jour. Ce déploiement devrait s'achever fin mars.**

**Pour le tramway, le changement de radio se fera dans le cadre du futur remplacement du SAE tramway, d'ici 5 ans environ.**

### **81 / Esplanade Château des Ducs :**

Dans le Nantes passion de février 2012, il est présenté la future esplanade devant le château. La CFTC demande si la Sémitan aura son mot à dire sur l'éclairage le long des voies ou restera t-il inexistant comme à ce jour ?

**Le problème est en cours de traitement.**

### **82 - ACCES BATIMENT SOCIAL**

La CGT vous demande encore une fois, de faire le nécessaire pour nous faciliter l'entrée à nos bureaux syndicaux en dehors des horaires d'ouverture du bâtiment social.

**Une clé supplémentaire a été remise aux syndicats, en réunion.**

### **83 - HORLOGES RADIO NUMERIQUE**

Votre réponse à la question du mois précédent concernant l'horloge sur la radio numérique (cf. question 44 du mois de janvier 2012) est inacceptable ! La direction baisse les bras devant le problème, sous prétexte que « la mise à l'heure ne peut se faire que par le menu de paramétrage du mobile, ce qui veut dire que chaque changement d'heure été/hiver nécessitera une intervention sur tous les 350 terminaux » !

Dans ce cas-là, comment se fait le suivi des bus ?

Il serait quand même préférable d'afficher l'heure, afin que les conducteurs puissent effectuer leur travail dans de bonnes conditions de travail ! Et tant pis, si vous devez mobiliser quelques personnes pour refaire la mise à l'heure manuelle, 2 fois par an !

**LAISSEZ-NOUS NOTRE OUTIL DE TRAVAIL !!!!!**

**Dans la configuration précédente, le parc bus SEMITAN comprenait 190 bus SAE avec l'heure sur le pupitre et 160 bus radio 5 tons sans heure disponible.**

**Fin 2012, 230 bus SEMITAN disposeront d'un pupitre SAE avec l'heure, ce qui constitue une légère amélioration !**

**Nous allons insister encore une fois auprès du fournisseur de l'infrastructure radio (Thalès) et du fournisseur des postes radio (Sépura) pour voir si la gestion de l'heure (y compris été/hiver) est possible.**

**L'absence d'affichage de l'heure sur l'écran du poste radio n'empêche pas le suivi du bus au PCC.**

### **84 – AMPLITUDE DES SERVICES EN 2 FOIS**

Afin de limiter le TS en fin de vacation sur les services en 2 fois, la CGT demande s'il ne serait pas judicieux d'affecter les conducteurs de ses roulements sur des lignes à faible potentiel de retard afin de limiter les amplitudes " à rallonge" , particulièrement sur les 2 fois dépassant 11 h ?

**Les services à amplitude utilisent toutes les rentrées dans les dépôts avant 20h00 pour les fins de service. A quelques rares exceptions près, toutes les lignes sont concernées.**

### **85 – COMMUNES ELOIGNEES**

La SEMITAN envisage-t-elle d'étendre son offre de transport aux communes les plus éloignées de l'agglomération afin de permettre aux usagers qui commencent de bonne heure d'utiliser les transports en commun ? Exemple : Basse Goulaine, Les Sorinières, St Aignan, Bouguenais, Le Pellerin.....

**Ce n'est pas à l'ordre du jour.**

### **86 – DEPART EN RETRAITE**

Concernant les salariés devant prendre leur retraite, et se trouvant en longue maladie, l'âge du départ est-il reporté de 60 à 62 ans ?

**C'est au cas par cas. Nous invitons chaque personne concernée à consulter la CARSAT sur son dossier personnel.**

### **87 – JOURS JOKER**

La CGT vous demande s'il est possible, comme par le passé, de rendre une réponse rapide aux agents qui en font la demande ?

**Il n'y a pas de modification de la règle sur les jours Joker :**

**La demande est validée ou refusée selon la disponibilité des places dans les 5 jours qui suivent la réception du congé.**

**Tous les jours jokers refusés sont enregistrés en jours demandés.**

### **88 – RECLAMATIONS VOYAGEURS**

Les conducteurs de la SEMITAN sont toujours confrontés à un nombre important de réclamation faisant suite à des chutes de voyageurs à bord des véhicules.

Afin de réagir à ce problème, la CGT demande à ce que la signalétique à bord des véhicules soit revue (Dimensions et Positionnement), afin que les usagers soient sensibilisés au fait de se tenir à bord des véhicules. Une campagne d'information par voie d'affichage serait-elle envisageable?

**Le service marketing prend note de la demande et l'intègre dans les travaux en cours sur ces sujets.**

### **89 - ACCORD PENIBILITE**

Quelles dispositions comptez-vous mettre en œuvre ?

**Nous allons faire un plan d'action.**

### **90 - PARKING DALBY**

Avec la construction du nouveau bâtiment et l'arrivée d'autres personnels, la CGT souhaite savoir ce que comptez-vous faire pour ajouter des places de parking ?

**Nous sommes en réflexion sur le sujet.**

### **91 – Tramway ligne 2 :**

En station "Aimé Delrue" voie 1, direction "hôtel Dieu", lorsque le TW démarre avec le TR vertical et le feu vert, les véhicules le longeant sur sa droite peuvent avoir aussi un feu routier vert, et même avant le TW. Rien n'empêche ces véhicules de tourner aussitôt à gauche, traversant donc les voies de TW. Rien ne leur signale, ni aux feux routiers, ni au droit des rails (à gauche), pas plus que de feux R24, la présence possible d'un TW.

Seul un panneau, à l'extrémité droite, leur indique une traversée TW, mais invisible pour eux. La CFDT vous demande d'intervenir auprès des services concernés, pour sécuriser ce carrefour, dès les feux routiers, ainsi qu'au droit des rails.

**Une démarche a été effectuée auprès de la CUNM. Le carrefour est conforme à la réglementation et un décalage dans l'allumage du vert « chaussée de la madeleine » est programmé dans le contrôleur de carrefour. Nous relançons une demande pour un répéteur R17 pour les voitures.**

### **92 – Vitres Alsthom :**

Les vitres latérales des loges de TW Alsthom, du fait certainement de la position des rouleaux, sont souvent sales. La CFDT vous demande de trouver une solution à ce problème.

**Les vitres des tramways sont nettoyées toutes les semaines par les sociétés de nettoyage.**

**Cependant nous avons des traces de calcaire qui font sales, et que l'on ne peut pas enlever. S'il y a des pare-brise qui deviennent gênants à la conduite, il faut les signaler pour changement.**

### **93 – Ligne 80 :**

Le nouvel arrêt ligne 80 Cheveux blancs n'a pas d'éclairage. La CFDT vous demande d'intervenir auprès des services concernés, pour y remédier.

**Il n'y a pas de nouvel arrêt « Cheveux Blanc », nous pensons qu'il s'agit de « Ouche Cormier ».**  
**La demande d'éclairage a déjà été formulée auprès des services de NM.**

### **95 - Ligne 70 :**

La CFDT vous demande d'intervenir auprès de N.M. pour la pose de d'obstacles en bout du couloir de bus boulevard Henry Orrion et tout au long de la rue de la Lombarderie pour empêcher les stationnements non réglementaires et gênants.

**Les demandes sont faites depuis déjà un certain temps, nous réitérons.**

### **96 – Proxitan :**

La CFDT vous propose d'étudier la possibilité pour un conducteur « proxitan » d'intégrer un service à 50% prévention ou contrôle.

**Non, c'est trop compliqué en terme de gestion quotidienne.**

**De plus, la diversification doit s'adresser à un plus grand nombre.**

### **97 –Ligne 2 & 3 :**

Dorénavant, depuis les dernières interventions sur le carrefour du commerce, lorsque l'on quitte la station commerce voie 1 en direction "place du cirque", le temps pour obtenir le TR de la rue d'Orléans s'est allongé, au point de devoir marquer l'arrêt. La CFDT vous demande de remédier à ce désagrément.

**Une intervention de la CUNM doit être programmée pour remise en état de la boucle longue distance.**

### **98 – Technique :**

La CFDT se demande pourquoi les embauches, n'anticipent pas les départs à la retraite.

**Les départs à la retraite sont anticipés si les agents nous préviennent, mais nous ne savons pas toujours qui part à la retraite. Les agents peuvent partir jusqu'à 70 ans !**

### **99 –Partageons la voirie :**

La CFDT vous demande s'il serait possible d'intervenir auprès des différents services de réputation pour leur faire part de nos désagréments à leur rencontre : poubelles remises trop près de la chaussée (gêne pour les bus qui longent et s'arrêtent tout près du trottoir) ; agents traversant la route pour prendre les poubelles de l'autre côté, c'est dangereux (surtout devant le TW !!).

**Nous allons réitérer notre demande.**

### **100 – Partageons la voirie suite :**

La CFDT vous demande s'il serait possible d'intervenir auprès des services concernés afin de faire respecter les arrêts de bus par les services de nettoyages des aubettes qui y stationnent régulièrement.

**Nous allons réitérer notre demande.**

### **101-Courrier interne Commerce :**

La CFDT demande, pour éviter les dysfonctionnements, que la BaL du Commerce, salle prise de service, soit relevée tous les jours.

**La relève de la boîte aux lettres est faite par le service R1, nous avons fait un rappel.**

### **102 – Logiciel GMAO :**

Les services techniques utilisent un nouveau logiciel GMAO (CARL). Les premières semaines d'utilisation font regretter l'ancien (CIMAINT). La CFDT vous demande de donner un délai pour faire aboutir les améliorations souhaitées par les personnels techniques

**Un plan d'action est lancé avec CARL. Les améliorations des fonctions du logiciel les plus urgentes sont demandées pour avril et les autres points pour juin. En attendant, des corrections et améliorations ponctuelles continuent d'être apportées au fur et à mesure.**

### **103 – Lignes 24-56, arrêt Saupin :**

La CFDT vous demande si l'arrêt Saupin, lié aux « folles journées », est provisoire ou s'il sera pérennisé.

**Il est géographiquement définitif.**

### **104 – Réponses 31 et 32 :**

Les réponses écrites ne correspondent pas aux réponses orales des réunions :

La CFDT vous demandait de prendre en compte le temps de préparation des rames l'après midi. Vous nous répondez sur la dépréparation. La CFDT rappelle que des rames sortent l'après midi du remisage.

Les réveillons 2011 pour les agents Commerciaux, concernaient les journées du 24 et 30 décembre, et non les samedi. La CFDT vous demande d'écrire la réponse formulée oralement en DP.

**Nous confirmons nos réponses :**

**1- Les rames qui sortent sont déjà préparées. Le temps de préparation est alors de 30 secondes aussi puisque ce sont des dépréparations partielles.**

**2- Les 23 et 30 décembre, les agents administratifs ont bénéficié d'un usage qui est normalement réservé aux 24 et 31 décembre.**

**Seul complément : Il y a eu une erreur, nous n'aurions pas dû autoriser un départ anticipé le vendredi, en effet cette pratique n'est effective que les 24 ou 31 décembre (jours de réveillon).**

### **105- Attribution du service :**

La CFDT vous demande quelle est la règle qui prévaut quand 2 conducteurs non affectés ont la même ancienneté au jour près (même groupe d'embauche) pour l'ordre d'attribution du service à court terme.

**C'est la date de naissance qui prévaut : c'est priorité au plus âgé.**

### **106- Grands froids et préparation rames TW :**

La CFDT vous demande pourquoi la mise sous tension des rames, la nuit, n'est pas systématiquement programmée lorsque les T° sont très basses. Le service aux usagers s'en trouverait amélioré. (Ex : Folles journées...)

**En cas de grand froid, pour tenir la température de la LAC, une rame par ligne de remisage est laissée sous tension. Ce n'est intéressant que lorsqu'il y a du givre ou de l'humidité. Cela ne sert à rien par temps sec.**

### **107-Suivi conductrices-conducteurs :**

La CFDT vous demande si le courrier qui évalue leur comportement à la conduite (A-B-C-) a été validé par des instances. Ce suivi s'accompagne t-il de formations spécifiques, en cas de besoin ?

**Il s'agit du document utilisé par la DEM pour le suivi de conduite.**

**Après évaluation lors du suivi de conduite, la DEM peut solliciter une formation spécifique qui sera dispensée par le service formation (cf cas des ATEX...)**

### **108- Ligne3 :**

Des travaux liés au carrefour « sillon de Bretagne » ont été mis en œuvre durant une bonne partie de la journée du mardi 31 janvier 2012 nécessitant la mise au noir sur tout le carrefour (voiture comme tramway) dans les deux sens.

La CFDT demande, dans tous ces cas de figure, la présence systématique de la police municipale pour stopper le trafic des voitures car seules les TW ont l'information du danger.

**La mise à niveau de la signalisation lumineuse impose la mise au noir des carrefours. Il peut être envisagé dans certains cas la présence de la police municipale. En tout état de cause, le règlement d'exploitation précise que la conduite des tramways est définie en « marche à vue », et, dans le cas précis de la mise au noir de la signalisation lumineuse, des consignes spécifiques sont applicables.**

**Nous allons demander aux entreprises qui interviennent de renforcer la signalisation automobile.**



### **109- Services soir au Bêle :**

Des services du soir, ont un voyage de déplacement qui ne correspond pas aux horaires de navette mais à des sorties de dépôt en HLP de bus. La CFDT vous demande de le faire apparaître clairement sur résonance.

**Cette information est déjà sur Résonance, téléchargeable depuis l'encadré « mon bureau » en page d'accueil du site.**

**Parallèlement, un affichage en salle de prise de service du Bêle a été refait.**

### **110- Parking P+R Trentemoult :**

Lors de leur 2ème vacation les conductrices et conducteurs en 2 fois ne trouvent pas de place au parking de Trentemoult. La CFDT vous demande si il y a des accords avec des entreprises du secteur pour le stationnement de leurs employés. Quel contrôle est fait pour les usagers de la TAN ?

**Aucun accord n'a été signé avec les autres entreprises.**

### **111- F.C.O. et repas du midi :**

La CFDT vous demande de proposer aux stagiaires de venir se restaurer au restaurant de la semitan. Faire vivre le restaurant reste un bon moyen de le pérenniser.

**A chaque formation FCO (au Bêle), les conducteurs demandent 1 heure de coupure au lieu de 1h30 prévue sur la convocation. Il n'est alors pas possible d'effectuer le déplacement et le déjeuner en 1h. De plus, cela n'est pas réalisable sur les autres UP.**

### **112- Radio Numérique :**

La CFDT demande si on peut moduler à la baisse la puissance du bip, dans un souci de discrétion. La CFDT vous rappelle que pour le prix, on pourrait avoir l'heure !

**Il n'est pas facile de mettre en place un niveau de bip qui convienne à 1000 conducteurs dans 15 types différents de bus, dans des ambiances multiples (silencieuses à très bruyantes). Ce niveau a été testé sur 18 bus pendant plus d'un mois et ne doit pas être trop discret.**

**Il est cependant possible de le régler par programmation mais cela nécessite de paramétrer les 350 postes radio avec : dépose, paramétrage sur un poste de travail, puis repose dans le bus.**

### **113- Accident de travail :**

Suite à une agression, après contrôle des titres, l'hôpital a prescrit des médicaments non remboursables. La CFDT vous demande de prendre en charge la totalité des frais imputables à un accident de travail.

**Ce n'est pas prévu mais ces frais peuvent être intégrés à la demande d'indemnisation faite auprès de l'agresseur.**

### **114- Remplacement :**

La CFDT demande que lorsque un remplacement dans un dépôt où entre dépôts, est validé par la hiérarchie, il soit rapidement inscrit sur Résonance.

**Nous vous invitons à lire la note de service « REMPLACEMENTS ET PERMUTATIONS CONDUCTEURS » DRH 7 du 13 février 2012 en ligne sur résonance.**

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Délégué Syndical, l'expression de nos meilleures salutations.

Sylvie DENIS  
Directeur des Ressources Humaines

Prochaine réunion : 16 mars